

CR.4.1 Liaison routière Ottan – Léman

Catégorie	Capacité des routes <i>Sous-catégorie :</i> route de contournement	Coût à venir	Priorité A
Instance(s) responsable(s)	Commune de Martigny	Instance(s) concernée(s)	TMR, SDM
Stratégies sectorielles	S.TIM.1, S.MD.3, S.U.1		



Description	<p><u>Etat actuel</u> La liaison routière Nord-Ouest de la Ville de Martigny n'est pas complète à ce jour. En effet, la jonction avec le réseau principal est réalisée au Nord avec la RC71 (rte de Fully) mais ne l'est pas dans de bonnes conditions à l'Ouest avec la RCT9 (liaison indirecte, passage à niveau et croisements très contraints). Cet axe n'est ainsi pas suffisamment exploité et ne remplit à ce jour pas son rôle de route de contournement.</p> <p><u>Etat attendu</u> Ce projet de liaison RCT9/RC102/Ottan répond aux besoins des développements urbains des quartiers limitrophes (Milieu/Ottan). Ce nouvel axe de délestage intéresse également fortement le trafic de transit (échange entre Vernayaz/Salvan et l'autoroute A9 via la jonction de Martigny-Fully), empruntant aujourd'hui le réseau cantonal au centre-ville (RCT9/RC/71 via le giratoire de la Place de Rome). Cette liaison permet également d'absorber le report du trafic qui sera généré suite à la suppression de la RC339 liée à la troisième correction du Rhône (axe prévu d'être dévolu à la mobilité douce).</p>		
Opportunité et utilité	<p>Opportunité : compléter le réseau de contournement (en cohérence avec la hiérarchie du réseau routier) de Martigny.</p> <p>Utilité principale : amélioration du réseau routier et de la gestion du réseau, accroissement de la sécurité pour tous les modes (suppression passage à niveau). Amélioration du système global de transport (diminution du trafic en centre-ville, permet une meilleure progression des bus sur l'avenue de Fully).</p>		
Réalisation			
Etat de coordination dans le PDc (au 01.01.21)	Pas concerné		
Etat de planification	Etudes de plusieurs variantes (2019), avant-projet (2020), mise à l'enquête publique (2022) et expropriations (2022-2023)		
Prêt à être réalisé et financé	Approbation des plans (permis de construire)		
Calendrier de mise en oeuvre	Date prévue du début des travaux : mi-2024 Date prévue de la mise en service : début 2026		
Financement			
Montant estimé	à venir	Demande de cofinancement	
		Oui	
Clé de répartition	Canton (-%) - 0 CHF HT	Commune (-%) - CHF HT	Tiers (-%) - CHF HT
Autre			
Fiches concernées du PDc	à compléter	Fiches concernées du PDi	à compléter
Lien avec les autres mesures	PM.4.3, P.MD.4.2.4		
Impact sur l'environnement	Etude d'impact (bruit).		

Indications quantitatives (documents distincts)

L'impact sur le trafic dû à la création du giratoire du Mont d'Ottan, de la suppression de la RC339 et des urbanisations de la ville de Martigny se résume ainsi :

- Route d'Ottan : TJM (2019) : 3'500 vhc/j, TJM (2035) : 10'000 vhc/j

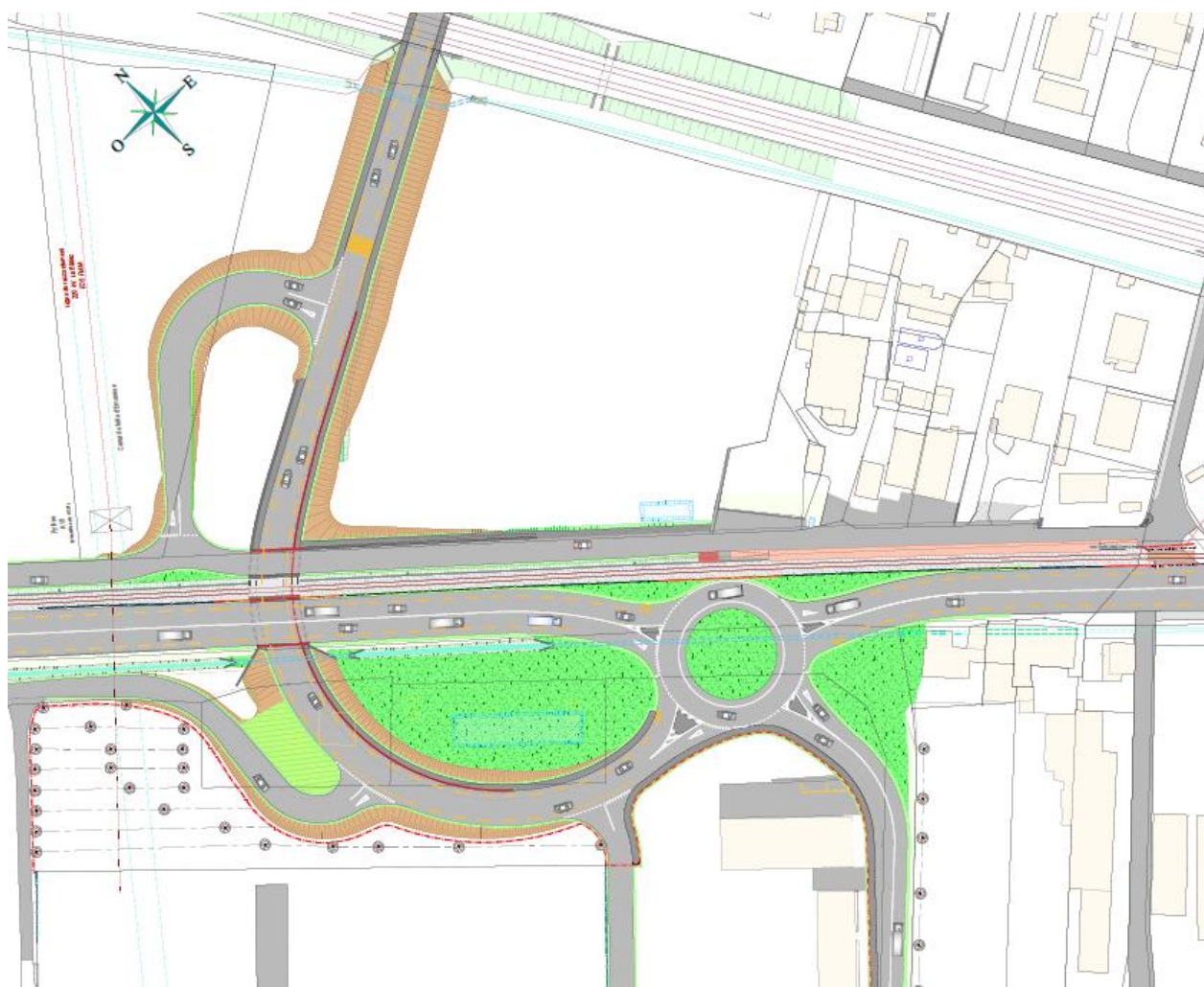
Si la route d'Ottan subit une augmentation, le trafic de la RCT9 au Sud du giratoire, la route du Léman en direction du centre-ville de Martigny diminue de 1'000 vhc/j (TJM 2019 : 11'500 vhc/j ; TJM 2030 : 10'500 vhc/j).

Sans la mesure, le trafic augmente sur la route du Léman de +3'000vhc/j (+2'000 vhc/j liées aux futurs développements urbains et +1'000 vhc/j dus à la suppression de la RC339).

Documents mis à disposition

- Expertise mobilité Giratoire Mont d'Ottan (Citec, 2019),
- Impact de la coupure de la RC339 sur la route d'Ottan (Citec, 2019)
- Plan situation générale (Moret & Associés, 2021)
- Note acoustique, Giratoire Mt d'Ottan (Bs Lucarne Sàrl, 2019)
- Concept de gestion des eaux pluviales avec prédimensionnement (Tissières SA, 2018)

Plan selon état d'avancement



Source : Moret & Associés, 2021